

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-07

**CASERNE DE GENDARMERIE DE MONTECH
REVISION DE LOYER / AVENANT AU BAIL**

—
Aux termes d'un acte administratif en date du 6 octobre 2006, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a donné à bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale un immeuble situé 19 avenue A. Bonnet à Montech.

Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2006, moyennant un loyer annuel de 10 882,47 €, révisable par périodes triennales.

Après estimation des Services Fiscaux de Tarn-et-Garonne, le montant du loyer est porté à 11 518,27 €. Cette modification prend effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'acte administratif du 6 octobre 2006 donnant bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale d'un immeuble situé 19 avenue A. Bonnet à Montech,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au bail portant révision de loyer de la caserne de gendarmerie de Montech, aux conditions suivantes :
 - date d'effet : 1er avril 2009,
 - montant du loyer annuel : 11 518,27 € après estimation des Services fiscaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,